

L'agence a tenu son conseil d'administration à Rabat

ANP : Un investissement de 3,1 milliards de dirhams pour 2019-2021

Le conseil d'administration de l'Agence nationale des ports (ANP) a adopté, vendredi dernier à Rabat, un programme ambitieux portant sur une enveloppe de 3,1 milliards de dirhams pour la seule année 2019. Avec cette enveloppe globale au titre de son programme d'investissement pour la période triennale 2019-2021, l'ANP continue son élan visant le développement, la modernisation et la maintenance de l'outil portuaire national, indique un communiqué de l'agence. Ainsi, l'année 2019 sera marquée par le lancement de nouveaux projets de développement, dont l'extension du port de Jebha, la réalisation du faisceau de pipes au port de Jorf



Lasfar, l'aménagement du port sec de Zenata et l'aménagement d'un parking pour poids lourds dans la région de Zenata.

En termes d'échanges maritimes, l'année connaîtra le traitement d'un volume de trafic de plus de 90 millions de tonnes, en hausse de 4,5%. Cette progression trouverait son origine essentiellement dans le fort rebond attendu des ventes à l'étranger des phosphates et dérivés et dans l'augmentation des importations de charbon et ce, suite à la mise en service de la nouvelle centrale électrique de Safi.

Sur le plan de la régulation, l'année 2019 sera marquée par la consolidation du référentiel de l'agence, selon une approche dynamique qui

associe l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire, poursuit le communiqué. C'est ainsi que l'exercice 2019 sera aussi marqué notamment par la mise en concession du nouveau chantier naval du port de Casablanca, l'opérationnalisation de l'observatoire de la compétitivité des ports et le renforcement de la régulation opérationnelle. En termes de prévisions budgétaires, le chiffre d'affaires de l'agence au titre de 2019 franchira le cap de 1,9 milliard de dirhams, soit une progression de 8,8% par rapport aux prévisions de réalisation de l'année 2018, ajoute le communiqué relevant que le conseil d'administration a adopté, à l'issue de ses travaux, les résolutions qui lui sont soumises.